

<p>RESOLUTION N° AGN/50/RES/3</p> <p><u>OBJET</u> :</p> <p>FORMULAIRE POUR L'IDENTIFICATION DES VICTIMES</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1981</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>dans la rubrique : Identification de personnes et de cadavres</p> <p>à la sous-rubrique : Identification des victimes de grandes catastrophes</p>
--	---

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 50ème session à Nice, du 3 au 10 novembre 1981,

VU le rapport rendant compte des travaux du groupe d'experts sur l'identification des victimes de grandes catastrophes,

DECIDE d'adopter les formulaires figurant dans les annexes 2, 3 et 4 du rapport n° 14 en en modifiant le titre, qui devient "FORMULAIRE POUR L'IDENTIFICATION DES VICTIMES",

DEMANDE au Secrétariat Général de faire imprimer ces formulaires en anglais, arabe, espagnol et français et de les diffuser aux BCN,

INSISTE auprès des pays membres pour que, dans les correspondances qu'ils échangent pour essayer d'établir l'identité d'une victime inconnue, ils utilisent les formulaires modifiés, tels qu'ils auront été imprimés,

RECOMMANDE que les experts des différents pays tiennent régulièrement les autres experts et le Secrétariat Général informés de leurs travaux respectifs dans ce domaine, et qu'un groupe de travail permanent soit créé pour étudier les données nouvelles.

0000000